

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations



La Verrière Ecoquartier Gare-Bécannes

Vivre de ville et de nature

ATELIER 2 - SE DÉPLACER

LUNDI 5 JUIN 2023



1. OBJECTIFS ET DÉROULÉ DE L'ATELIER DE CONCERTATION

2. TEMPS DE TRAVAIL PARTICIPATIF

3. PRESENTATION DES PRINCIPES DE DEPLACEMENT

4. LES PROCHAINES ÉTAPES



Objectifs et déroulé de l'atelier de concertation

Les ateliers de concertation

4 FEVRIER 2023



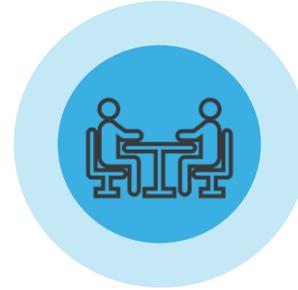
Balade
urbaine

5 AVRIL 2023



Atelier 1
La ville nature

11 MAI 2023



Atelier 2
Se déplacer

20 JUIN 2023



Atelier 3
Un cœur de ville



Un rôle contributif majeur.

Le comité d'accompagnement a pour rôle d'exprimer un avis motivé qui enrichit le projet et éclairera la décision des élus.

Les enjeux à partager

Comment se déplacer demain sur le quartier ?

Comment favoriser les continuités pour les modes doux ?

Comment anticiper les besoins futurs en stationnement ?

Quelle place pour les transports en commun ?

...

Le déroulé

- 1. Temps de travail participatif :** Les modes de déplacement et les types de parcours empruntés aujourd'hui à la Verrière
- 2. Présentation des principes de déplacement dans le cadre du projet**
 - a) Présentation générale du projet
 - b) Trame viaire
 - c) Modes doux (cycles, piétons)
 - d) Transports en commun
 - e) Stationnement



Temps de travail participatif

Petit rappel avant de commencer,

*Partagez vos usages, expériences, vos avis,
vos difficultés rencontrées... plutôt que
proposer des solutions techniques.*

*Personne n'a raison, chacun a son point de
vue.*

*Construire des idées à partir de celles des
autres.*



35 min : 4 thématiques – débat

Les modes de déplacements et les types parcours empruntés aujourd'hui à la Verrière

1

Quel mode de déplacement avez-vous utilisé pour venir à l'atelier débat ?

Pourquoi avez-vous choisi ce mode de déplacement ?

2

A quelle fréquence utilisez-vous ces modes de déplacement ?

3

Quel est votre parcours type en semaine / le week-end ?

4

Quelles sont vos principales problématiques/freins dans vos déplacements ?

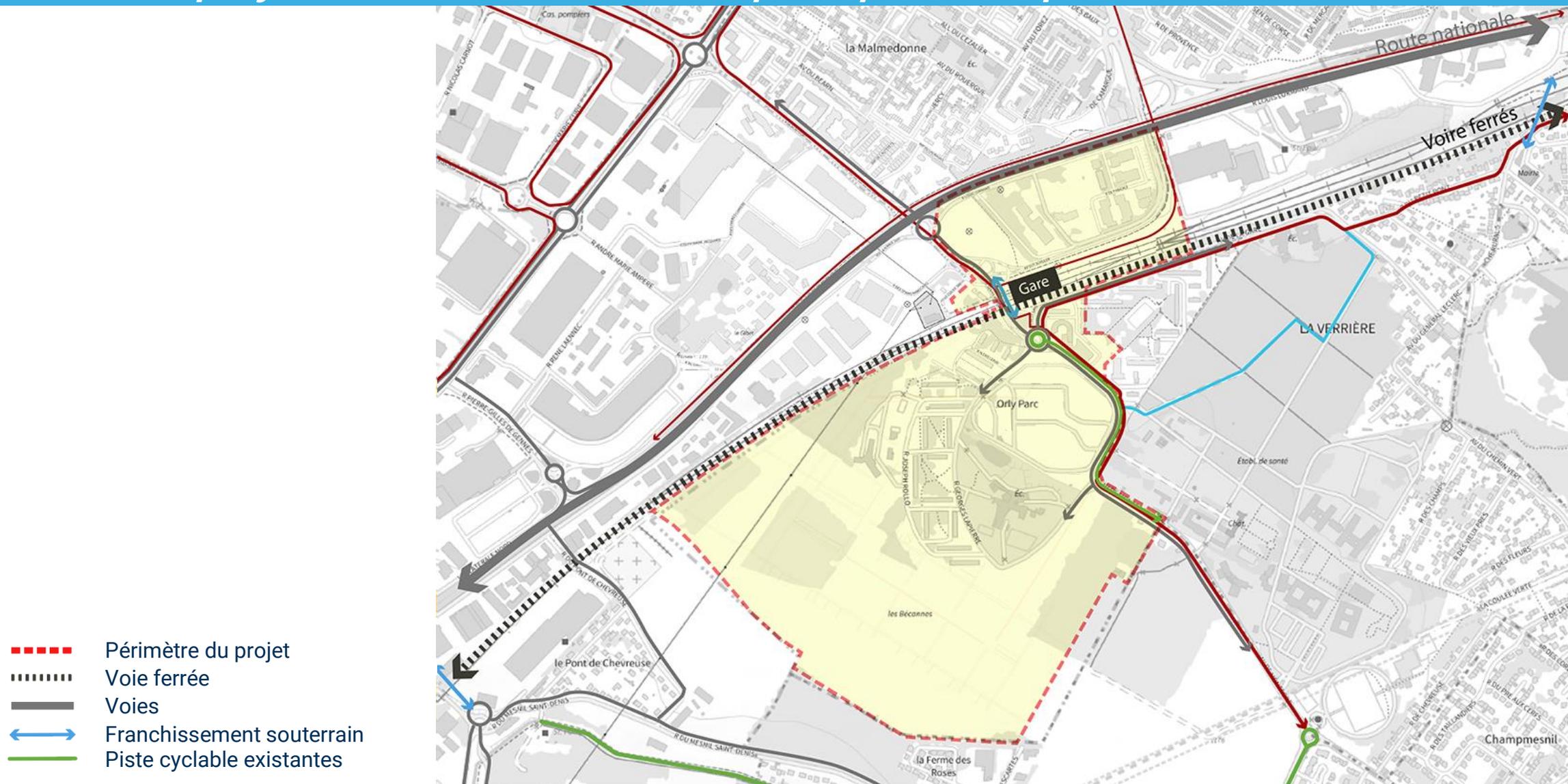


Présentation des principes de déplacement

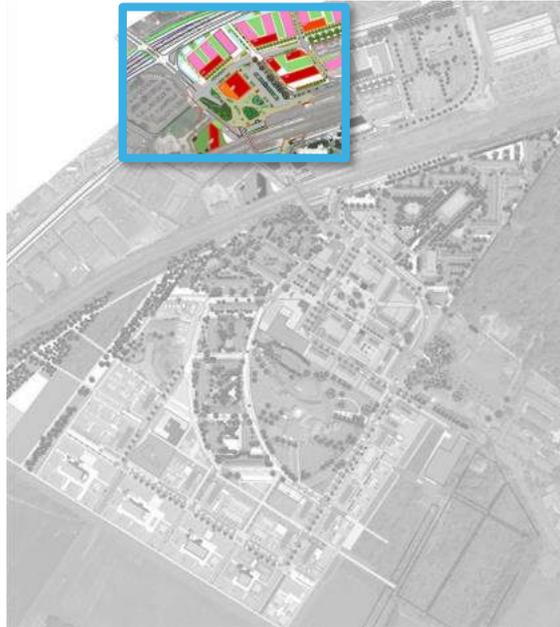
« Ville apaisée : définition et objectifs »

- *Une démarche qui vise à améliorer la vie quotidienne des habitants, en faisant évoluer les comportements et en réaménageant les espaces publics en favorisant les déplacements doux*
- *Un partage de l'espace public pour tous les modes de déplacement et une cohabitation apaisée entre les différents usagers*
- *Une adaptation de la circulation motorisée, en limitant la vitesse des véhicules selon les situations locales (zones 30, zones de rencontre 20, zones piétonnes).*

Périmètre du projet ZAC Gare Bécannes et principes de déplacement existants

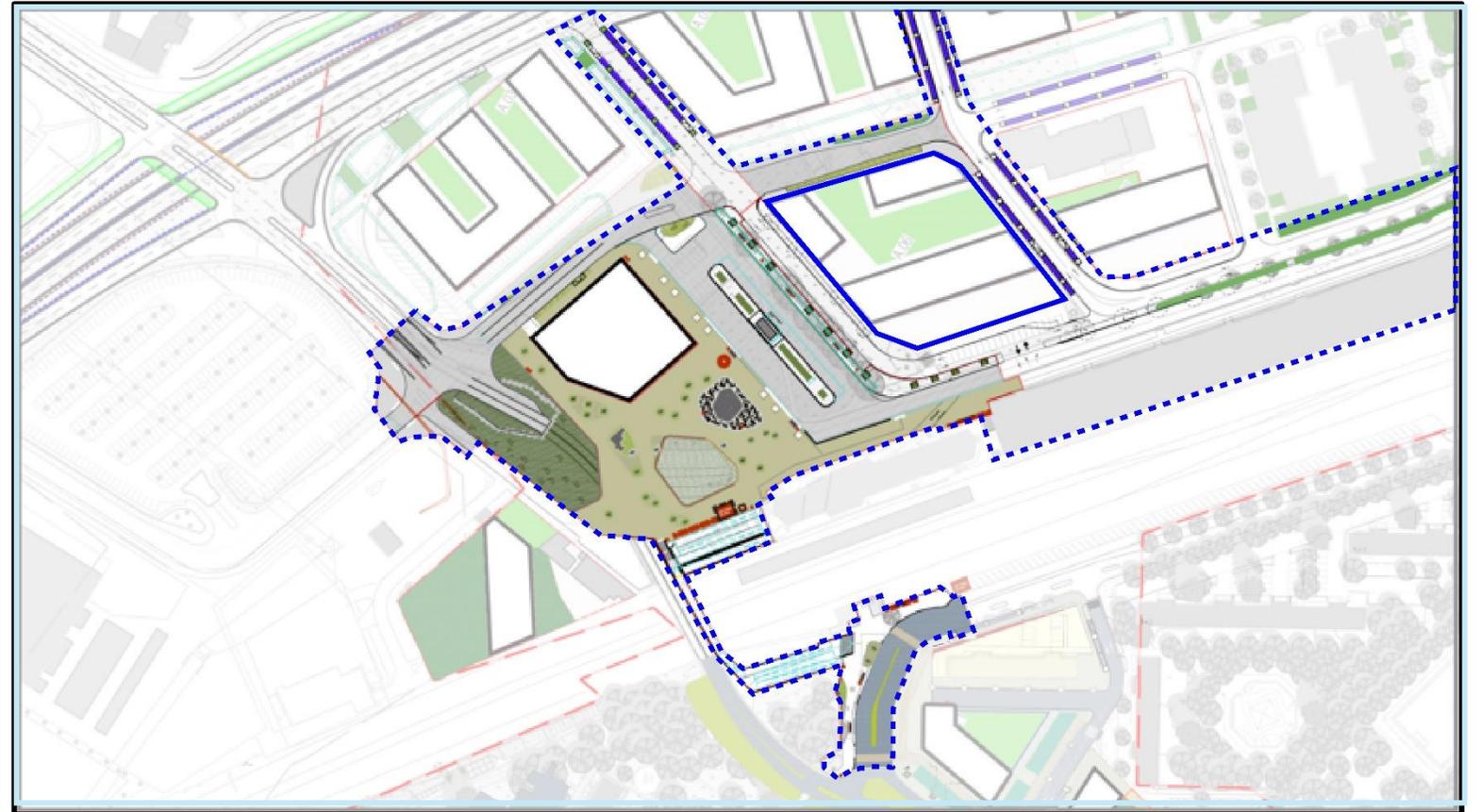


TEMPS 1. POLE GARE



2023-
2024

2023-
2024



Présentation générale du projet

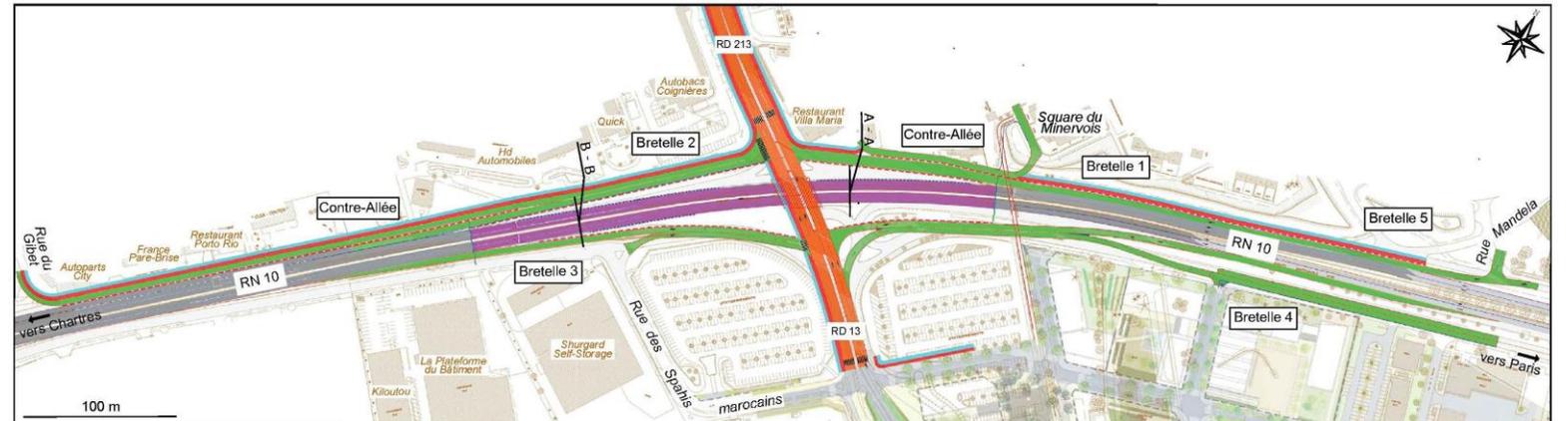
TEMPS 2. CARREFOUR DE LA MALMEDONNE

2023-2024

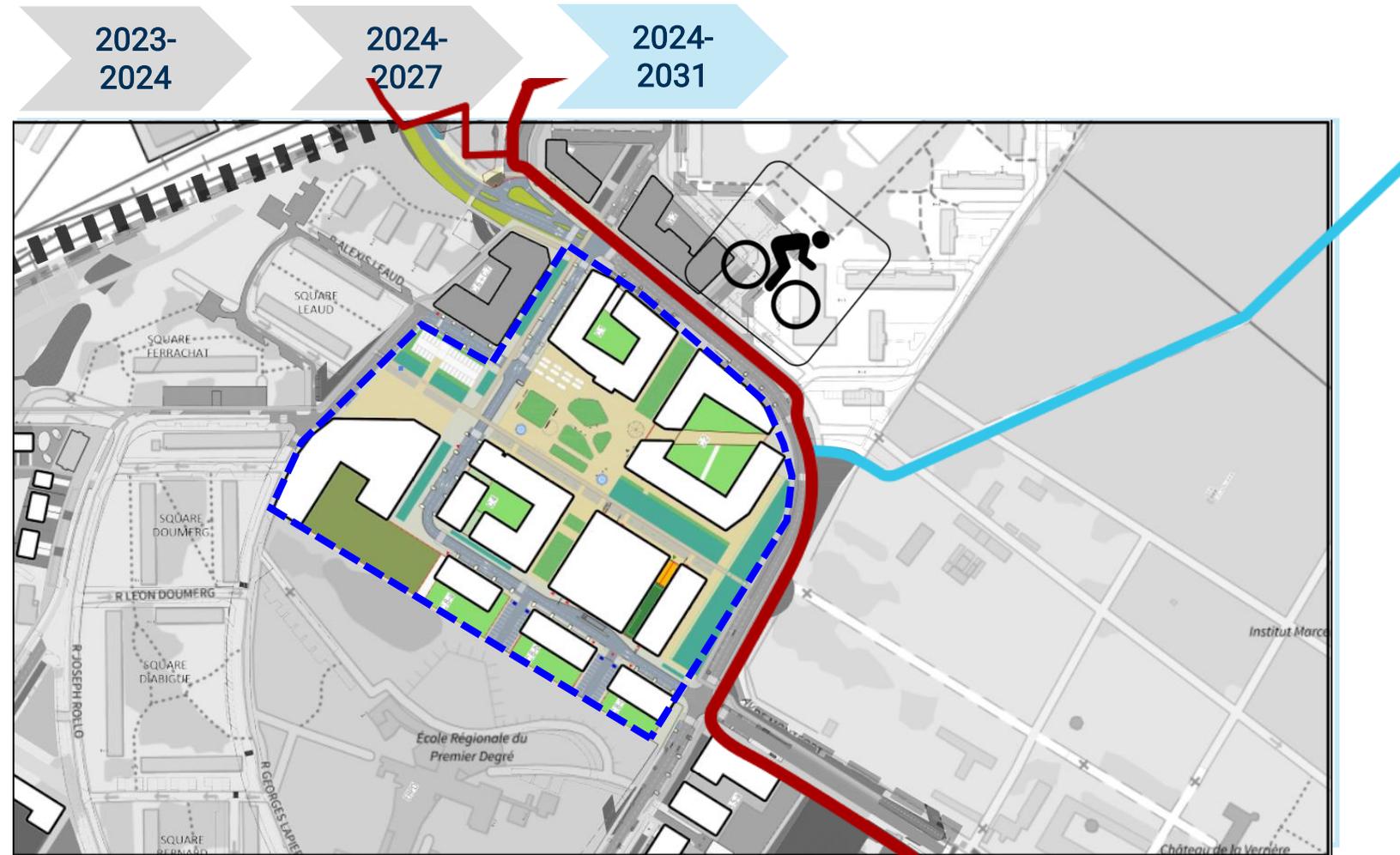
2025-2027



- Muret béton
- Mur de soutènement
- RN 10 à niveau
- RN 10 dénivelée
- Bretelles et voies latérales neuves
- RD 213 neuve
- Piste cyclable
- Trottoir



TEMPS 3. SECTEUR CŒUR DE VILLE ET SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE



Présentation générale du projet

TEMPS 4 & 5. SECTEUR BECANNES

Hypothèses de phasage en cours de réflexion

2023-
2024

2024-
2027

2024-
2031

2031-
2035

2035-
2040

- Tranche 1 – 2024-2031

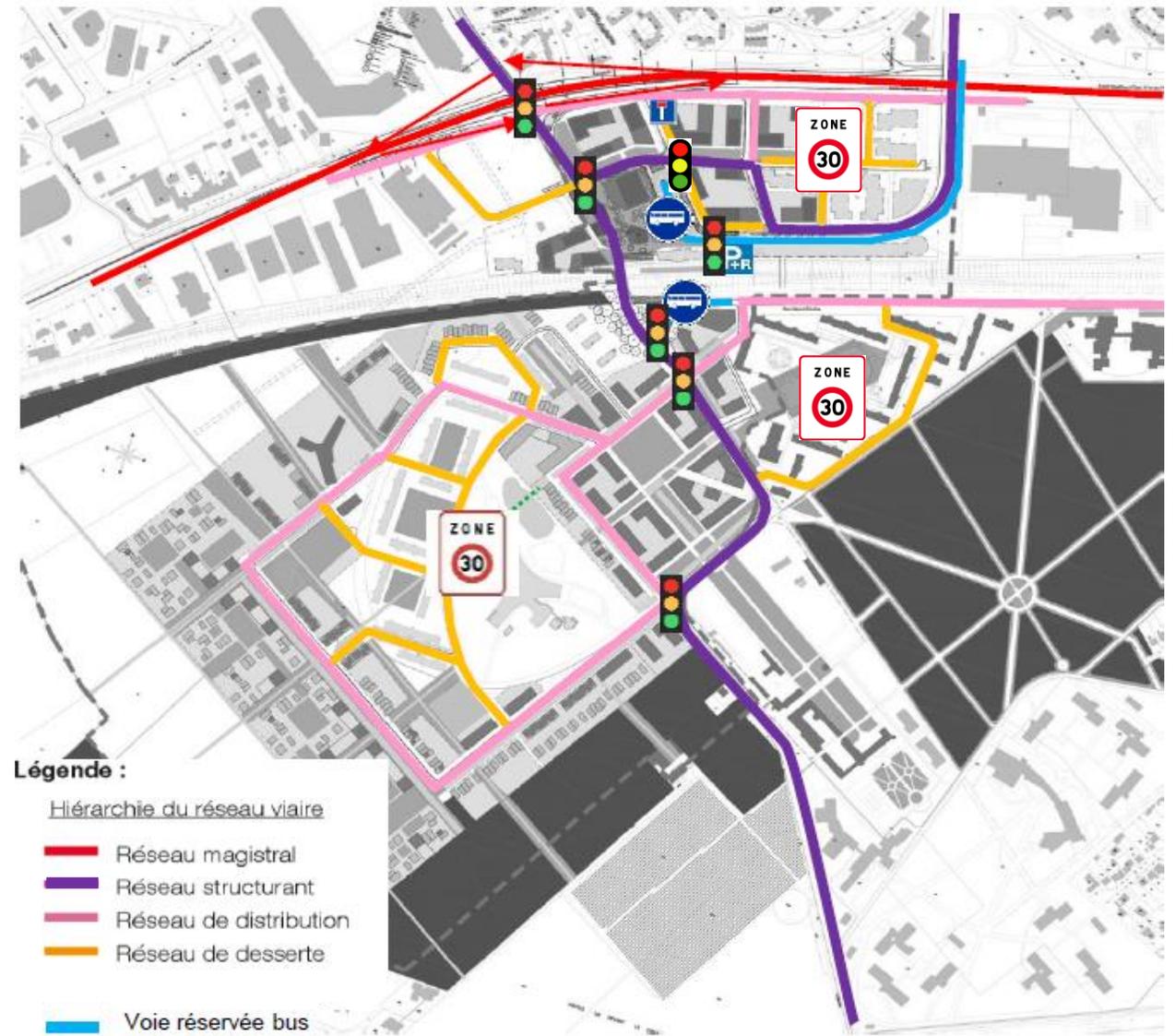
- Tranche 2 – 2031 - 2035

- Tranche 3 – 2035-2040



Principes viaires

- Réglementation en zone 30 de l'ensemble des voiries de la ZAC: aménagements de réduction de la vitesse, zone apaisée au droit de l'école et des équipements...
- Priorité à la rue Lapière déviée devenant la voie de bouclage des Bécannes pour faciliter la circulation des bus à terme.
- Pacification de l'avenue de la Gare grâce à son extrémité ouest réservée aux bus et cheminements des piétons et cycles
- Circulations cycles aménagées sur piste cyclable le long des axes principaux: RD13 et avenue Georges Lapière avec traversées le long des passages piétons



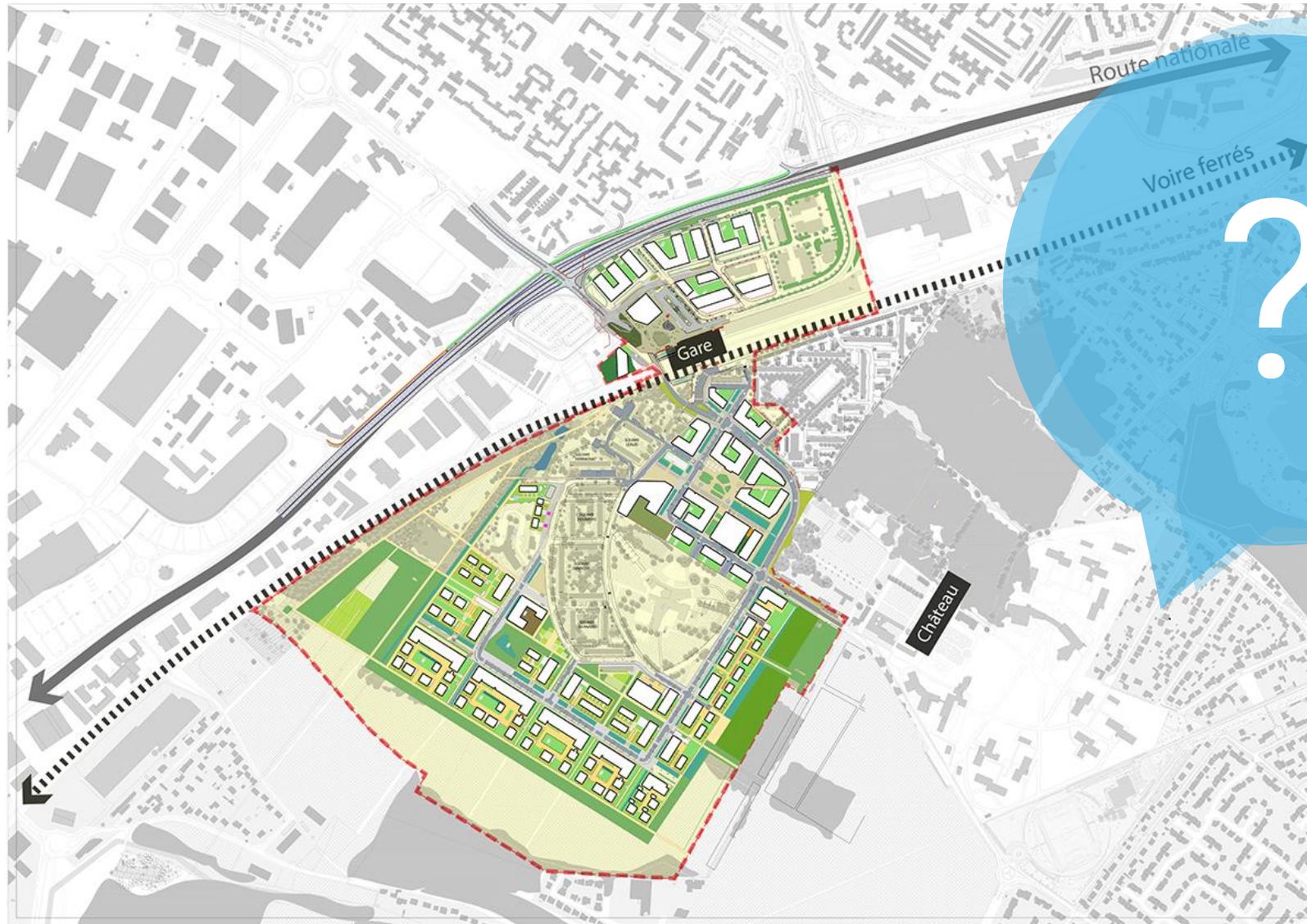
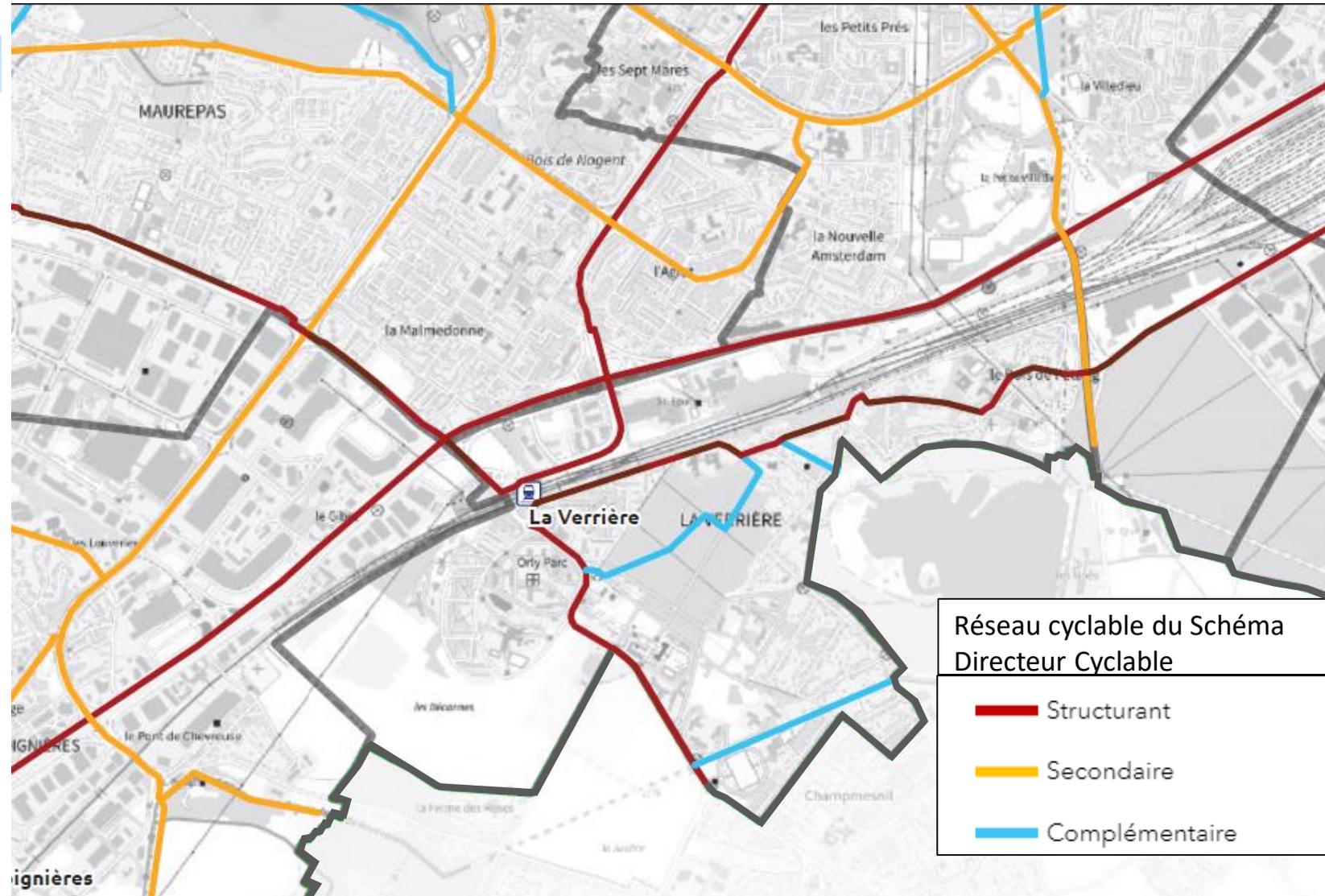
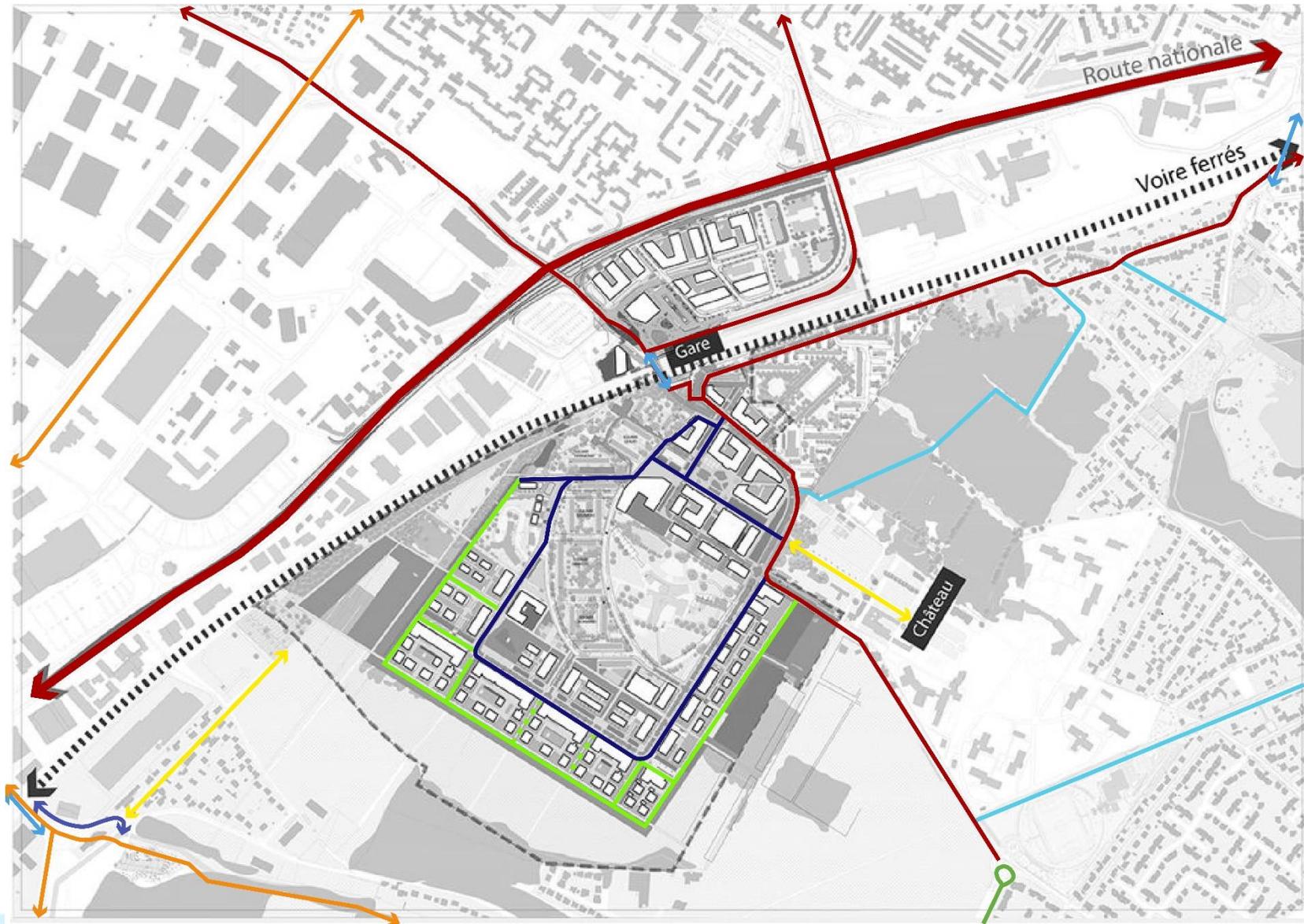
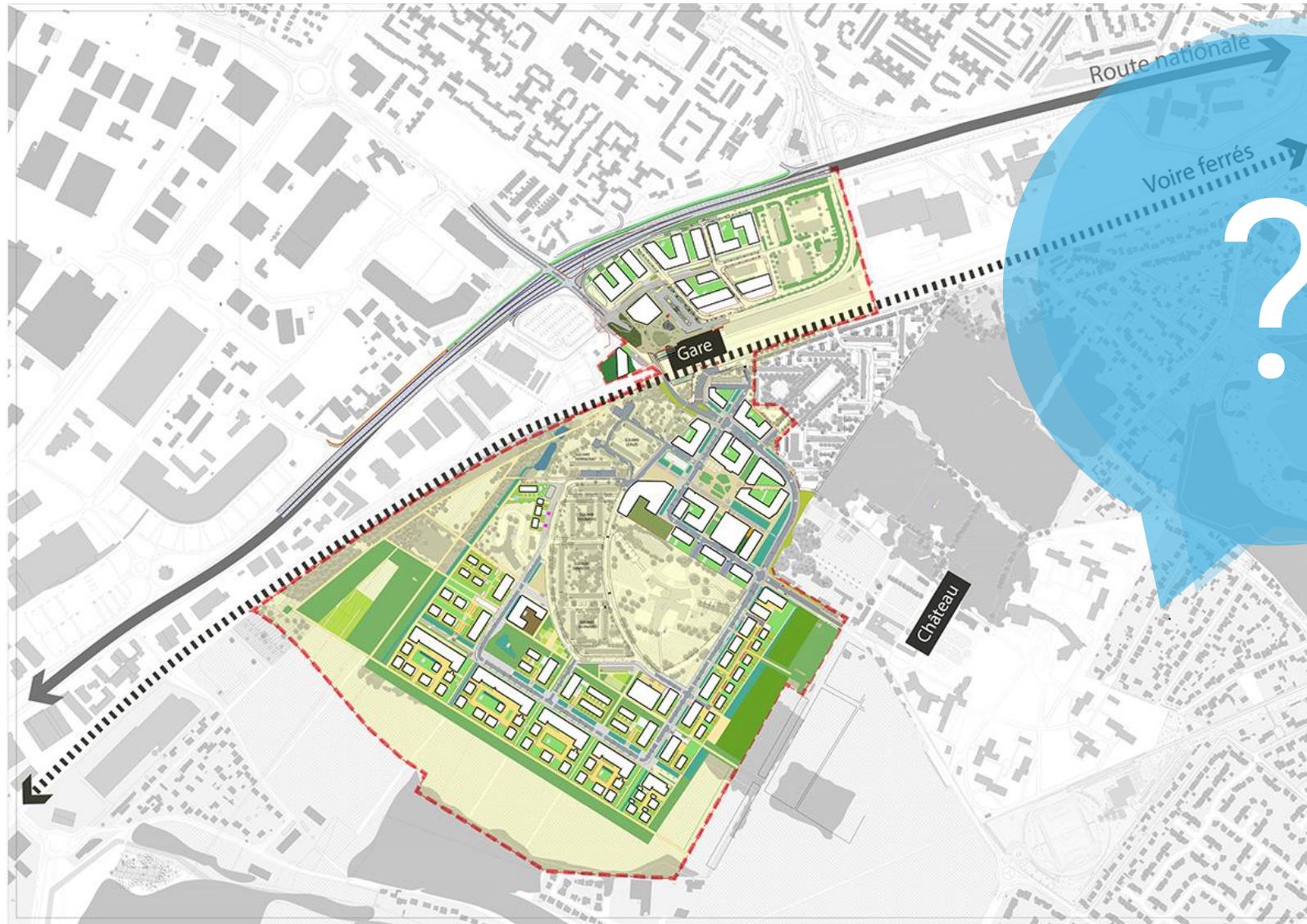


Schéma directeur cyclable 2021



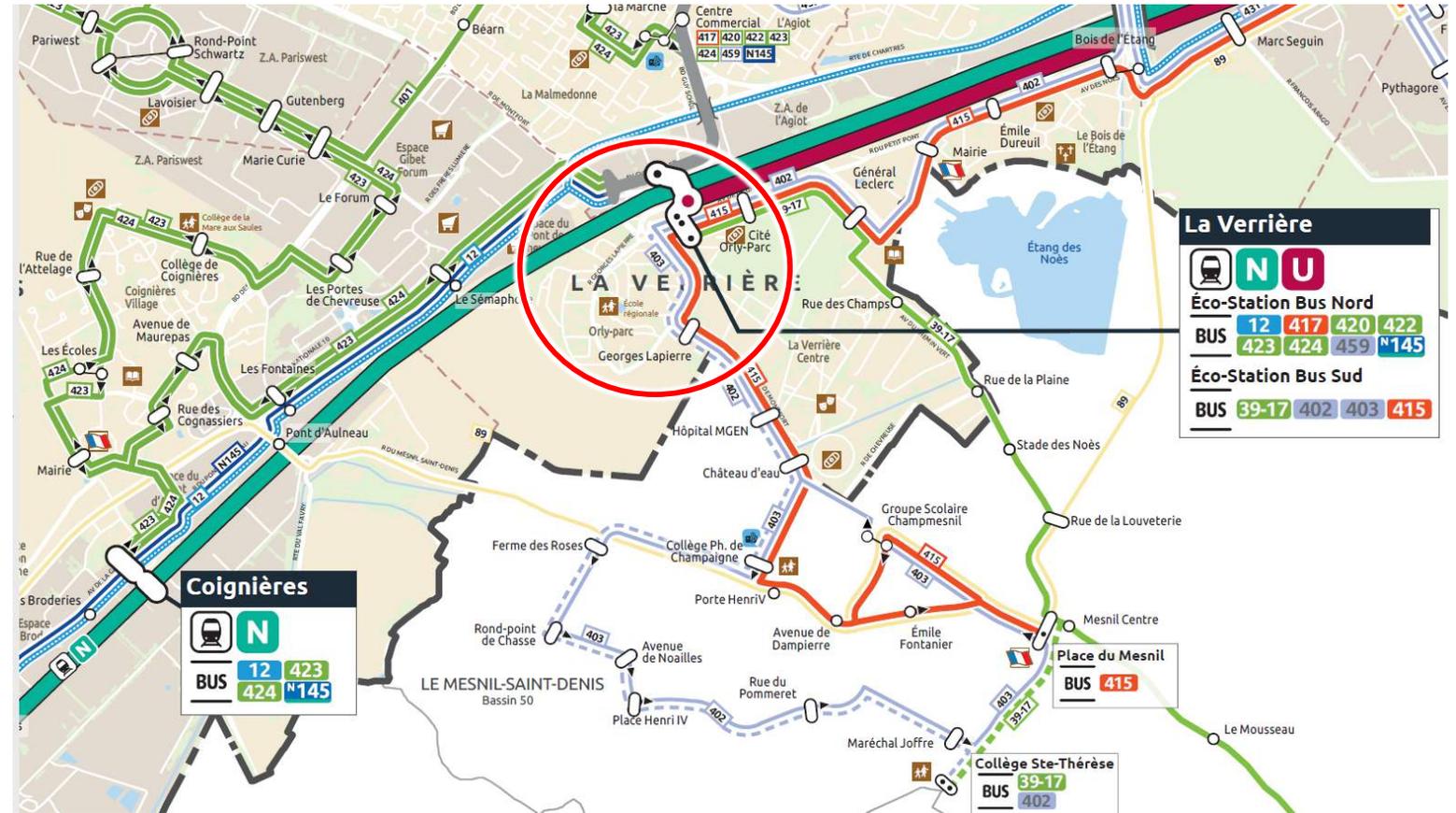
- Périimètre du projet
 - Voie ferrée
 - Voies
 - ↔ Franchissement souterrain
 - Piste cyclable existantes
- Schéma Directeur Cyclable**
- Liaison structurante
 - Liaison secondaire
 - Liaison complémentaire
- ZAC Gare Bécanne**
- Pistes cyclable du projet
 - Cheminements mixte cycle-piétons
 - ↔ Intention continuité cyclable
 - ↔ Intention de liaisons





Réseau actuel

- Une proximité avec la gare ferroviaire et bus ;
- Une circulation des lignes 402 et 415 sur la R13.



Réseau projeté – piste de travail

- Piste de travail pour l'itinéraire bus offrant une meilleure desserte projetée de la ZAC Gare Bécannes
- Variante à approfondir dans la suite des études ;
- Variante soumise à validation d'Île-de-France-Mobilités

Légende

Arrêts de bus projetés

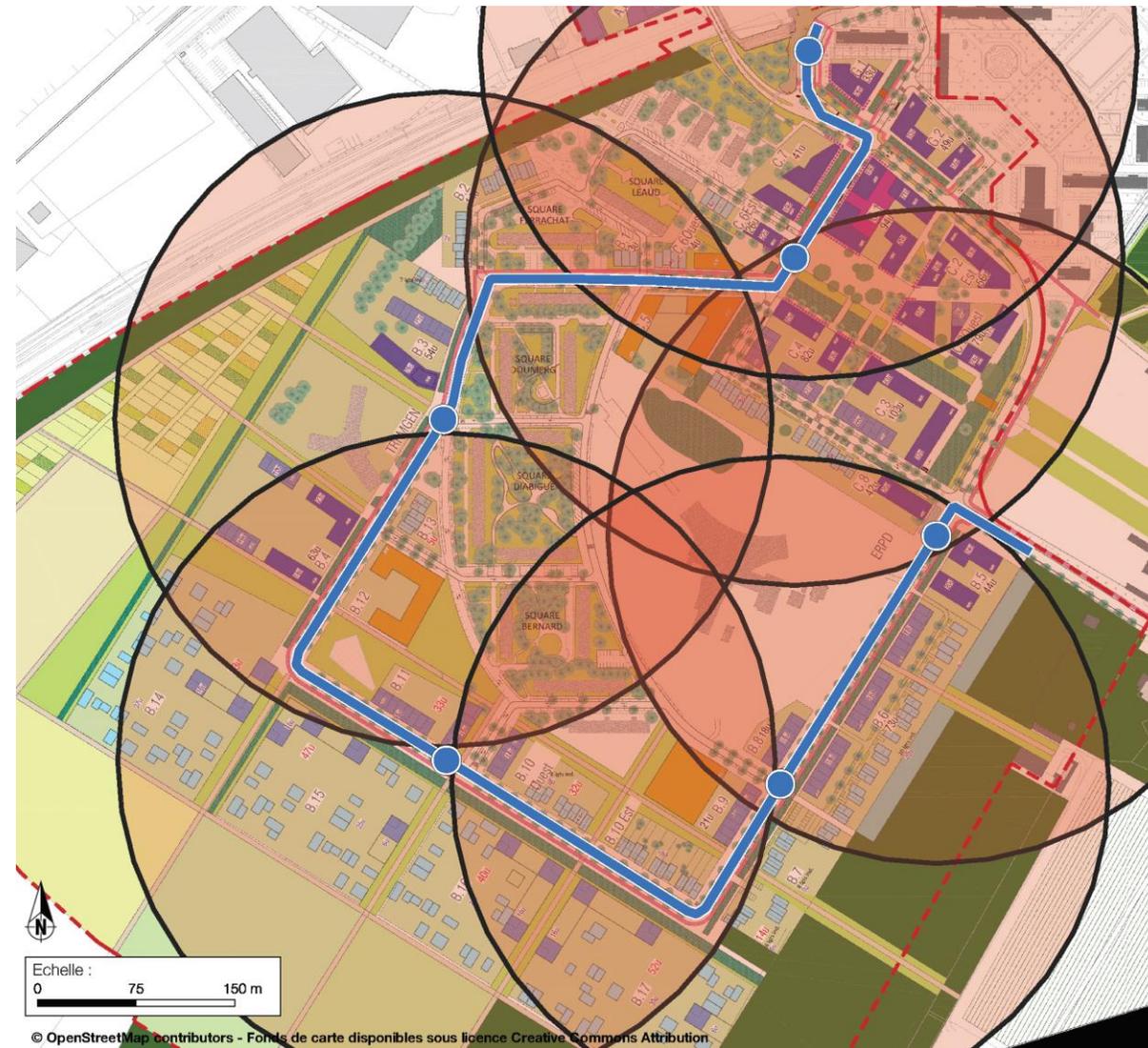
 Emplacements indicatifs

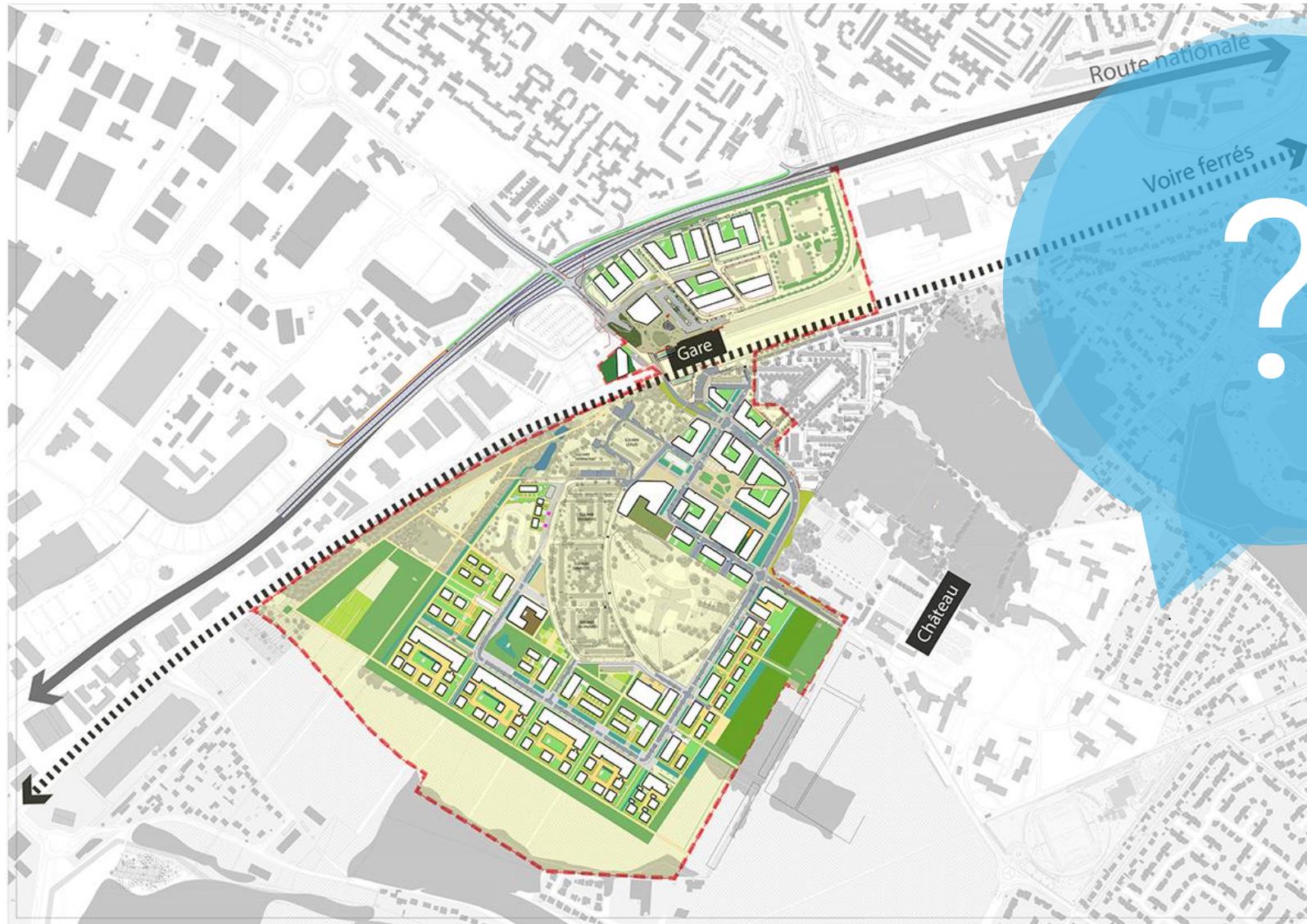
Itinéraire de la ligne de bus

 Itinéraire indicatif

Desserte par l'arrêt de bus

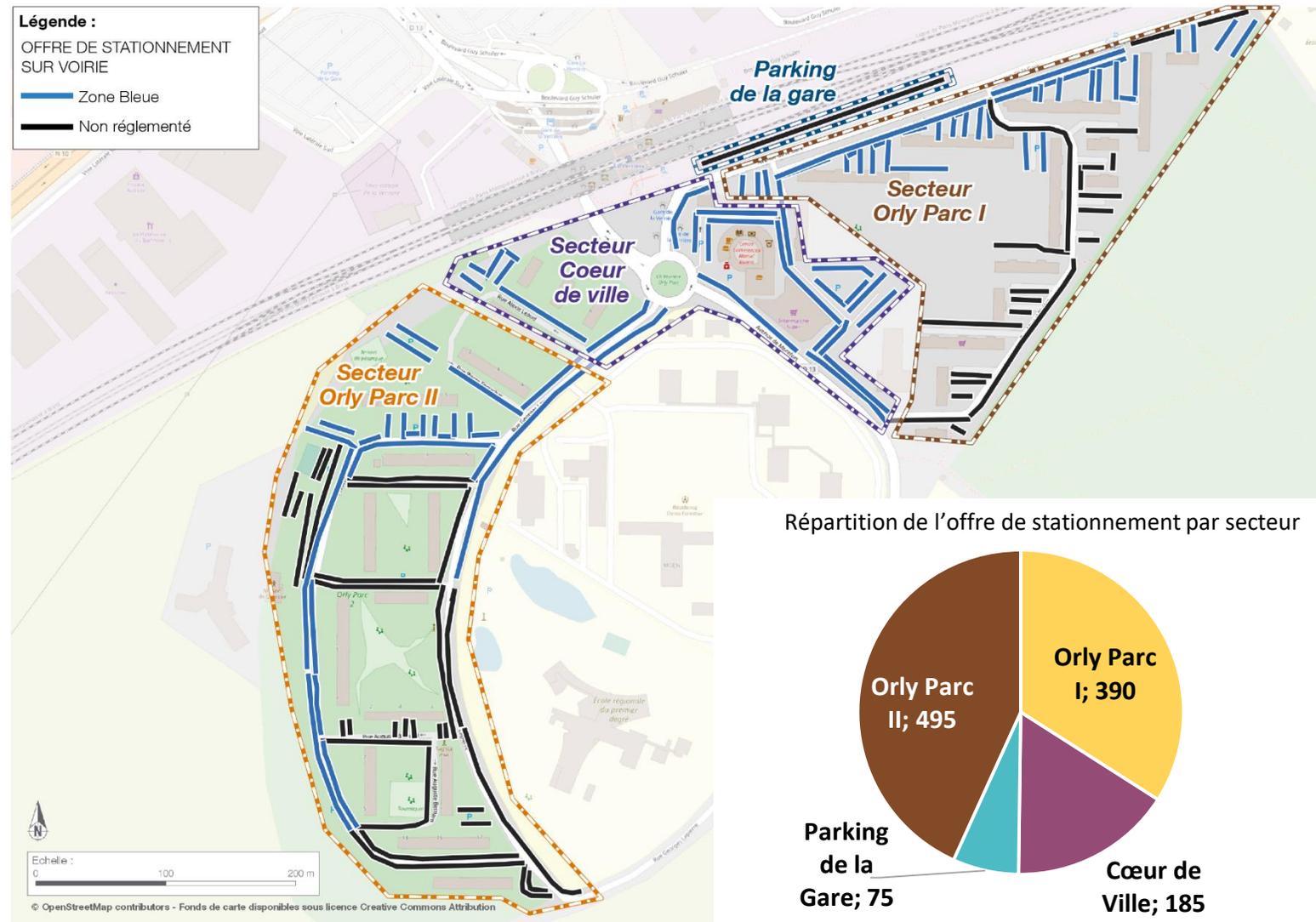
 Aire desservie dans un rayon de 250 m



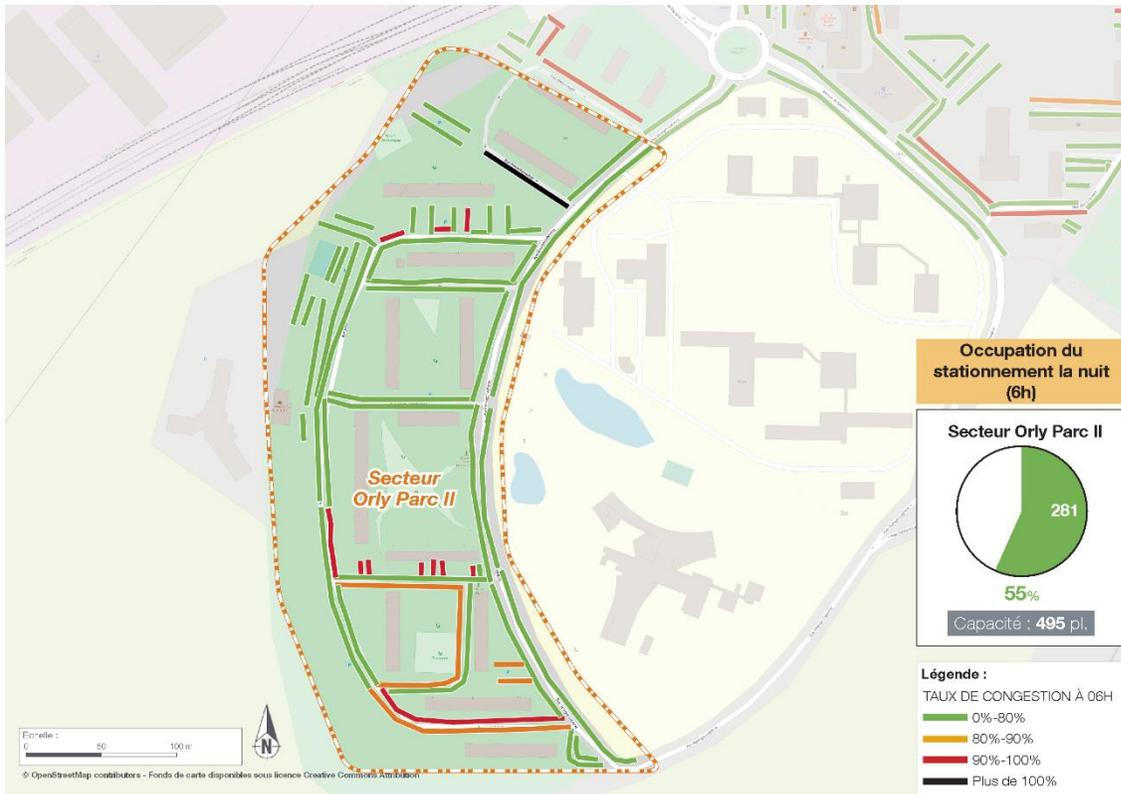


Offre de stationnement actuelle

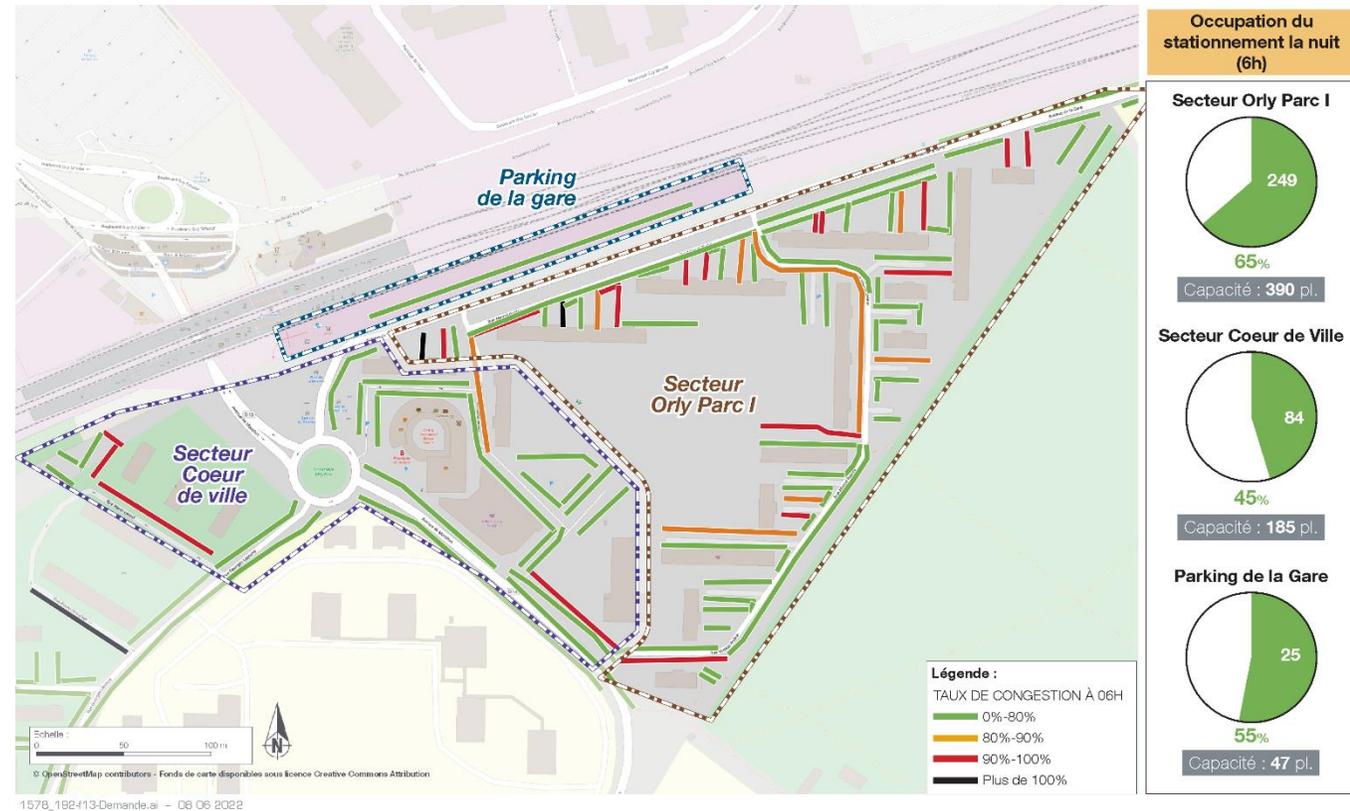
- 1145 places de stationnement :
 - Orly Parc I : 390 places ;
 - Cœur de Ville : 185 places ;
 - Parking de la gare : 75 places ;
 - Orly Parc II : 495 places.
 - Ensemble de l'offre de stationnement située sur le domaine public de domanialité communale ;
 - Plus de 50% de l'offre de stationnement réglementée en zone bleue ;
 - Macaron résident pour les habitants de La Verrière.
-
- Réglementation en zone bleue pour limiter les usages pendulaires de rabattement sur la gare et favoriser le stationnement résidentiel



Demande en stationnement actuelle - nuit

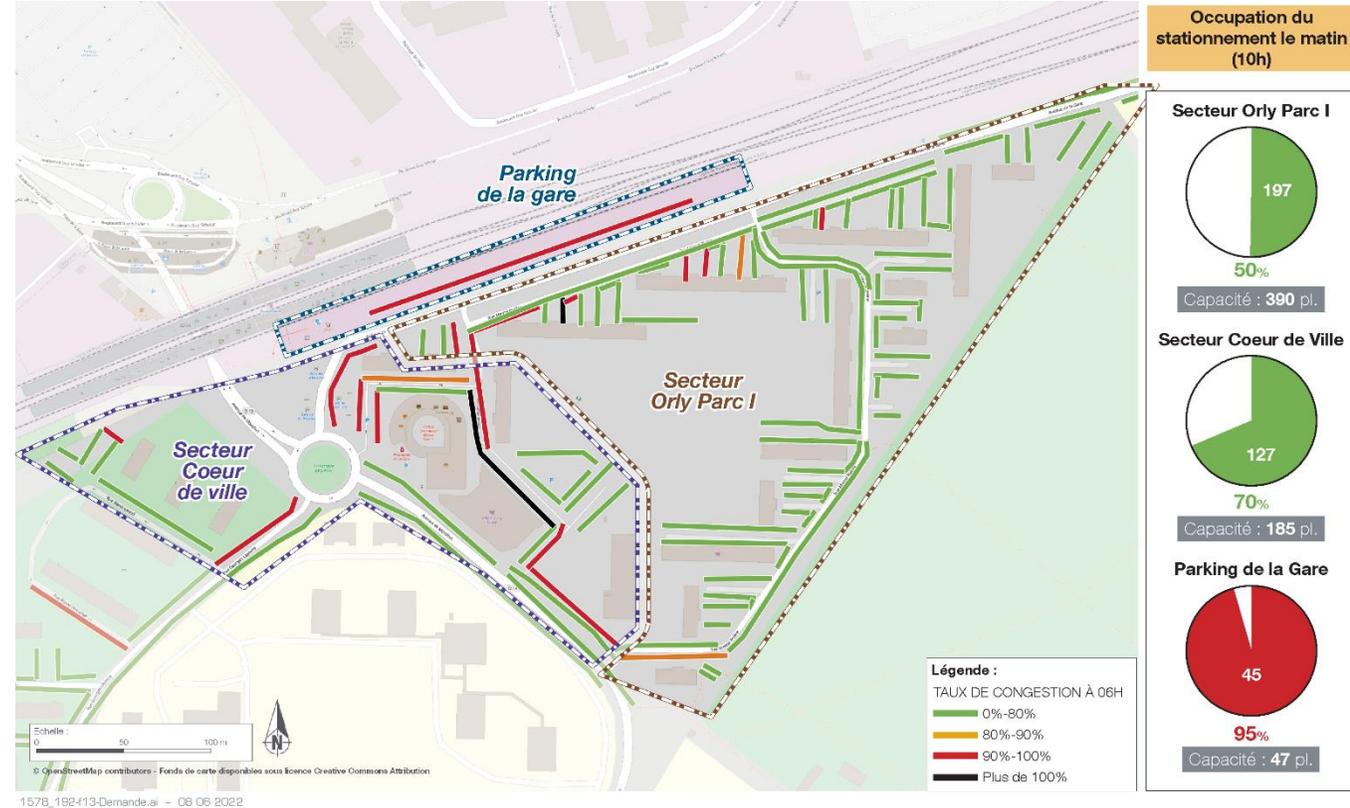


• Des réserves de capacité dans les quatre secteurs



- *Pression faible sur le stationnement la nuit dans les quatre secteurs ;*
- *Des disparités d'occupation : les places les plus proches des accès résidentiels sont les plus occupées.*

Demande en stationnement actuelle – journée : • Des réserves de capacité dans les secteurs Orly Parc I, Cœur de Ville et Orly Parc II



- Pression faible sur le stationnement la journée dans le cœur de ville, Orly Parc I et Orly Parc II ;
- Un parking de la gare occupé principalement par des rabatants sur le pôle gare (85% des usagers) ;
- Des usages de courte durée à proximité des commerces.

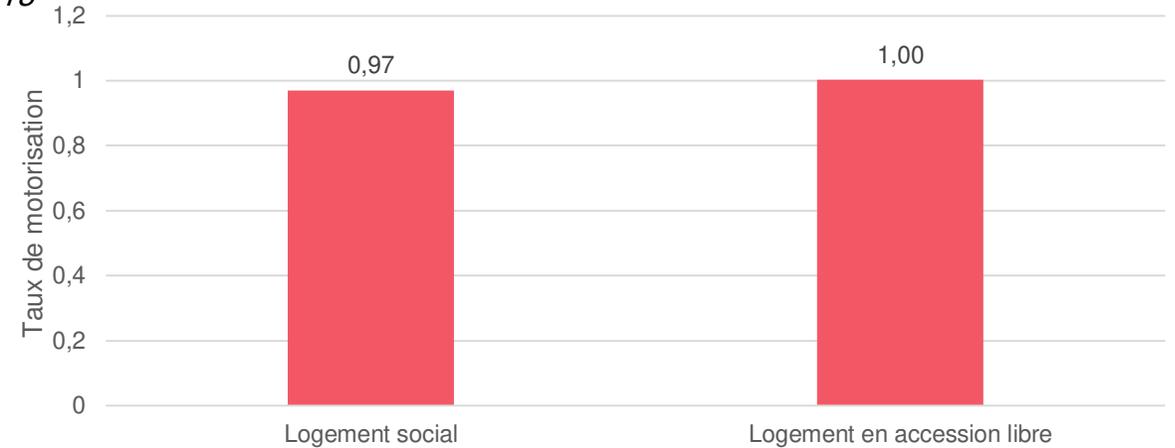
Des besoins en stationnement pour répondre aux nouveaux usagers du quartier

Objectifs recherchés :

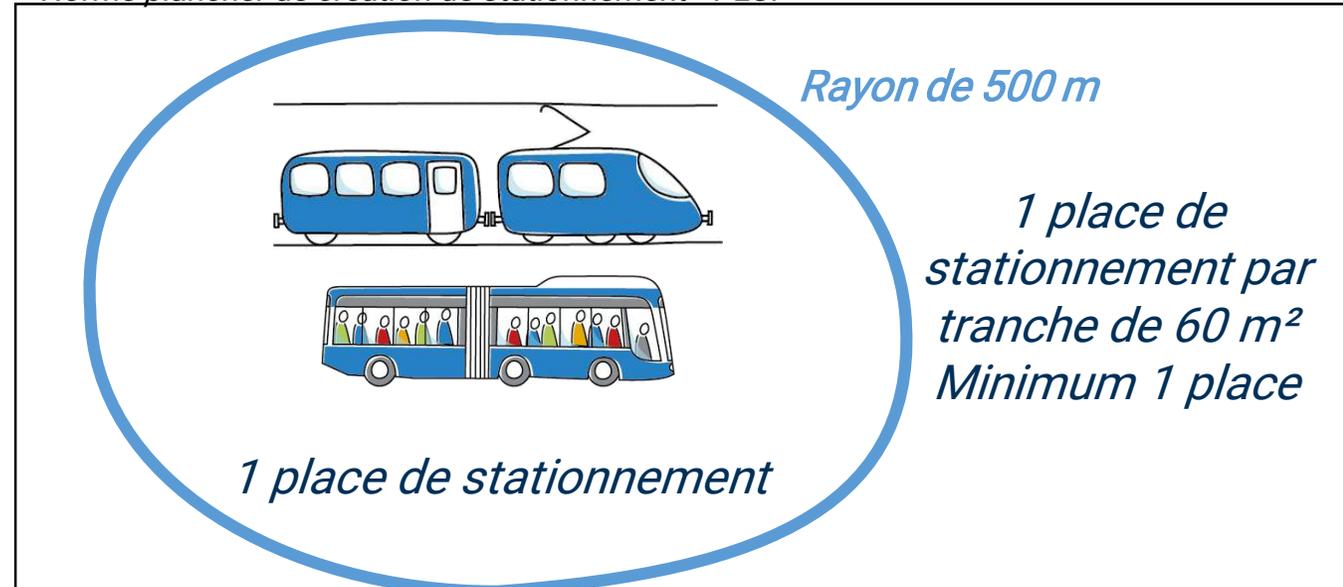
- *satisfaire la diversité des besoins en stationnement identifiés ;*
- *limiter l'espace consommé par le stationnement sur l'espace public, au profit des autres modes ou d'autres fonctions du Cœur de Ville ;*
- *limiter la construction d'ouvrages.*

- *Une valorisation des itinéraires piétons entre les poches de stationnement et la programmation des secteurs ;*
- *Un travail d'optimisation de l'offre de stationnement en cours*
- *Les besoins de stationnement résidentiels ont été basés sur la norme plancher du PLUi*

Taux de motorisation à l'iris Bécannes selon la typologie de logement, INSEE 2018



Norme plancher de création de stationnement - PLUi



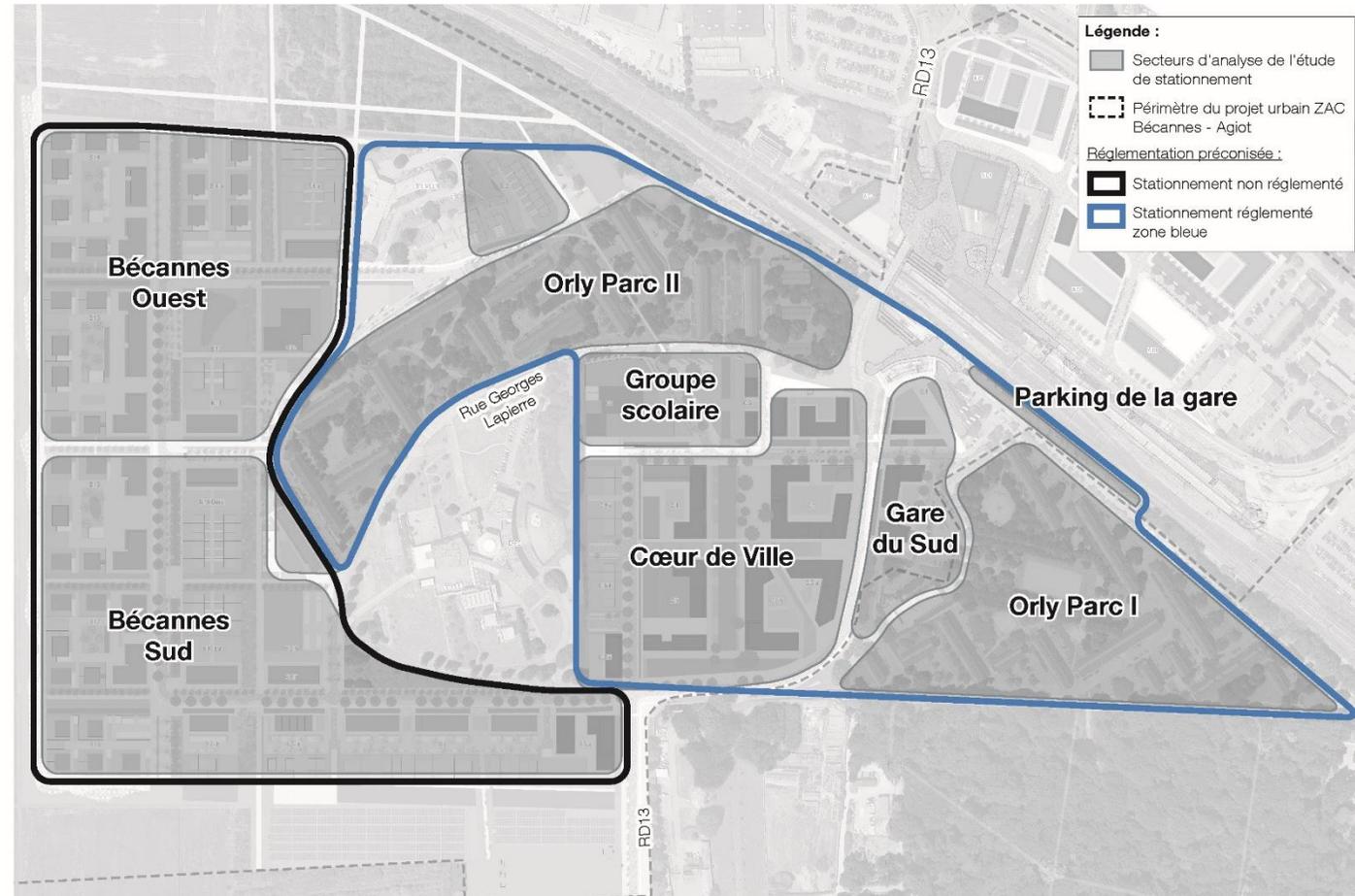
Principes d'organisation du stationnement – pistes de travail

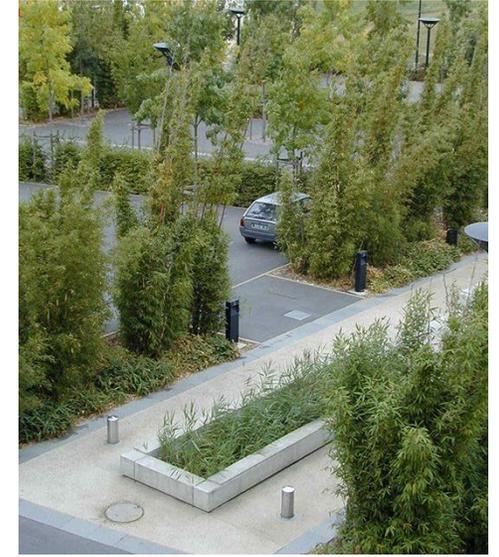
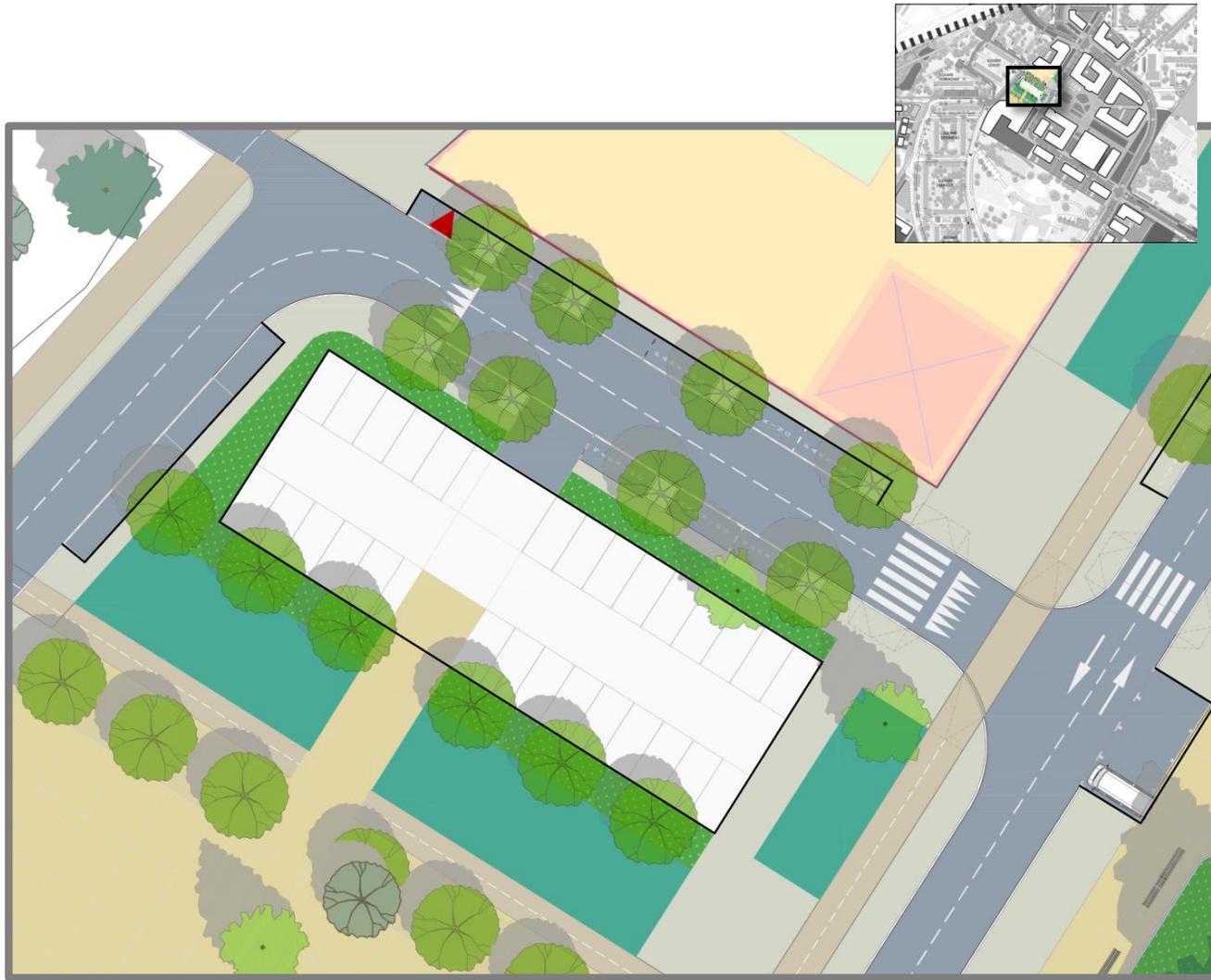
	Résidents	Employés	Visiteurs
Logements	En ouvrage, au sein des lots,  sur les norme PLU	-	 Sur voirie 
Groupe scolaire	-	En cours de travail	
Commerces	-		
Moyenne surface alimentaire	-	En ouvrage, au sein des lots	
Bureaux	-		

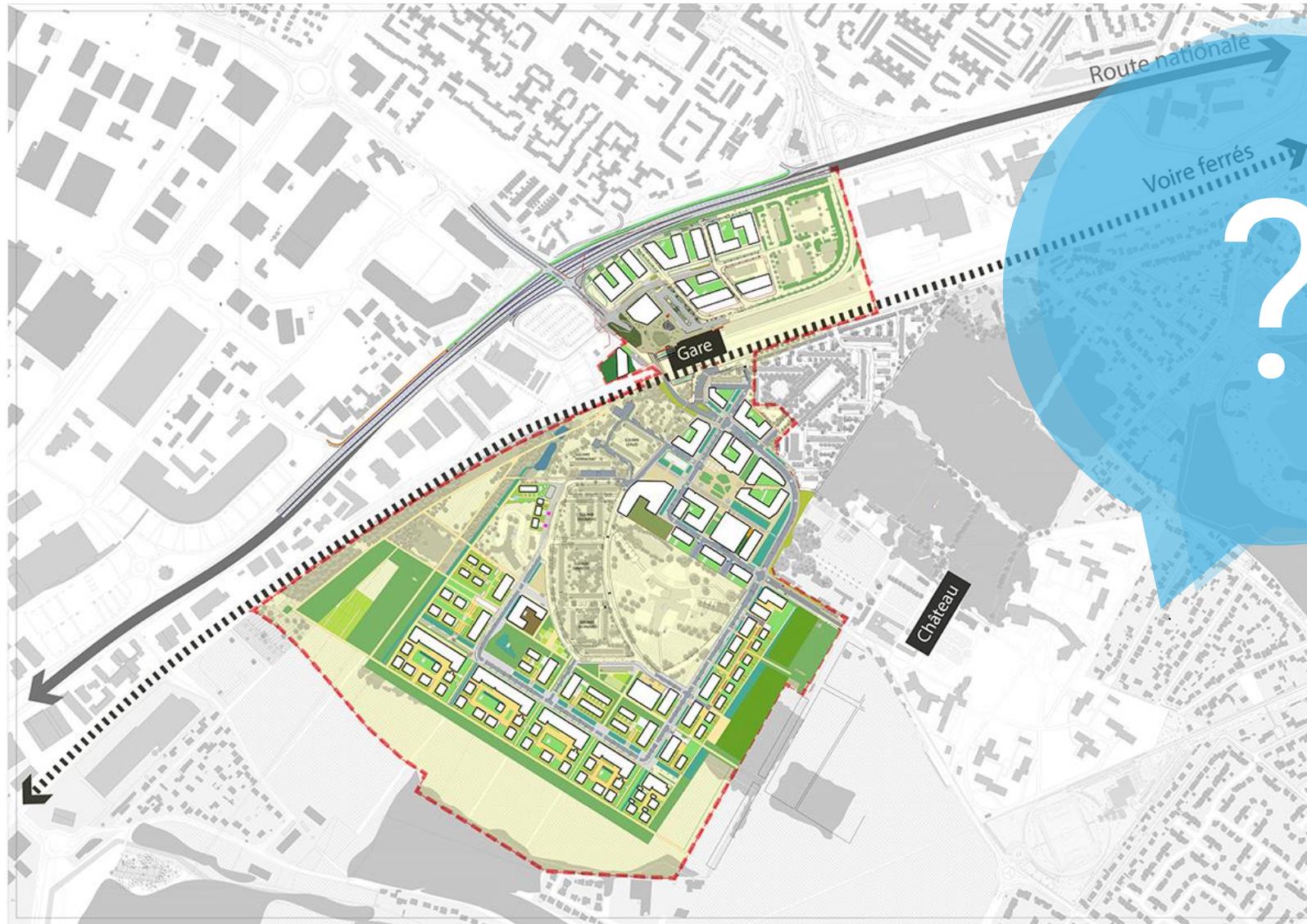
- Une offre de stationnement variée, entre ouvrages, poches paysagers et emplacements sur voirie
- Des itinéraires piétons qualitatifs entre les poches de stationnement et la programmation des secteurs
- Un travail de définition et optimisation de l'offre de stationnement encore en cours

Principes de réglementation proposés – pistes de travail

- *Maintenir une réglementation sur le quartier n'autorisant pas le stationnement des rabattants du pôle gare sur l'espace public*
- *Secteurs néo Coeur de Ville et Gare Sud → en **zone bleue** (1h30 de stationnement maximum) dans lesquels le régime de macaron résident n'offrirait pas de dérogation ;*
- *Secteurs Orly Parc I, Orly Parc II, Parking de la Gare → en **zone bleue** (1h30 de stationnement maximum) dans lesquels le régime de macaron résident offre une dérogation ;*
- *Bécannes Ouest et Bécannes Sud → stationnement **non réglementé** (gratuit et non limité dans le temps) ;*
- *En cours d'étude : zonage résident.*









Les prochaines étapes

5 AVRIL 2023



Atelier 1 La ville nature

Comment préserver et mettre en valeur le caractère paysager du site ?

Comment développer les trames végétales ?

Comment proposer des espaces communs comme support d'usages et de jeux ?

...

5 JUIN 2023



Atelier 2 Se déplacer

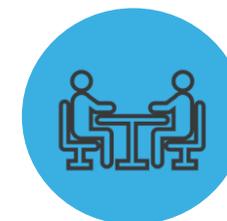
Comment favoriser les continuités pour les modes doux ?

Comment anticiper les besoins futurs en stationnement ?

Quelle place pour les transports en commun ?

...

20 JUIN 2023



Atelier 3 Un cœur de ville

Quels équipements et services utiles à tous ?

Comment promouvoir les commerces de proximité et les activités économiques ?

Comment encourager la convivialité dans les espaces publics ?

...